

<http://snetap-fsu.fr/Pays-de-la-Loire-Preavis-de-greve-rentree-2018.html>



Pays de la Loire - Préavis de grève rentrée 2018.

- En Région -

Date de mise en ligne : dimanche 26 août 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture,

Par la présente, le SNETAP-FSU et la CGT Agri des Pays de la Loire déposent un préavis de grève pour les 2 premières semaines de la rentrée scolaire 2018-2019, soit du lundi 3 septembre au vendredi 14 septembre 2018. Ce choix responsable mais déterminé vise à laisser à la négociation toutes ses chances d'aboutir.

A Monsieur Y.LOJBOT
[DRAAF](#) des Pays de la Loire.

Objet : Préavis de grève rentrée 2018.

Laval, 10 juillet 2018.

En dépit d'une forte mobilisation des personnels en cette fin d'année scolaire (boycott de nombreux conseils d'administration, mouvement massif de refus de répondre aux convocations d'examen et blocages d'une douzaine de centres de corrections sur l'ensemble du territoire national), force est de constater l'absence de réponses de nature à conforter nos établissements de la part de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Par suite, les personnels de notre région demeurent particulièrement inquiets quant au devenir :

- du budget consacré à l'Enseignement Agricole Public à l'aune de conditions de rentrée 2018 tendues et des perspectives 2019 plus qu'incertaines ;
- des filières générales et technologiques de nos lycées, dont le recrutement en l'état de la réforme du bac risque d'être significativement affaibli ;
- du financement et donc de l'offre de nos [CFA](#) publics, notamment de nos classes et sections à 12 apprentis et moins ;
- de nos lycées professionnels et antennes rurales, à l'image du LPAH de Moissac en Occitanie dont l'existence même demeure posée...

Cette situation particulièrement anxiogène pour nos établissements, leurs personnels comme leurs usagers ne saurait perdurer davantage. Nous exigeons des garanties et des perspectives d'avenir à la mesure des enjeux de société auxquels l'Enseignement Agricole Public doit demeurer en mesure de répondre. Les personnels de la région des Pays de la Loire, en leur qualité d'agents publics, sont déterminés à ne pas renoncer à leurs missions !

Aussi,

sans réponse satisfaisante de la part de Monsieur le Ministre, ce sera la grève.

Les personnels des établissements de la région des Pays de la Loire arrêteront alors les modalités de cette grève. C'est l'objet de ce préavis qui couvre la première quinzaine du mois de septembre.

Pour le SNETAP-FSU et la [CGT](#) Agri des Pays de la Loire.

T. JACOB et Y. VIGNER